Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Publié le 01/08/2023



ID: 066-216600163-20230706-51_JUIL_2023-AR



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 06 juillet 2023 à 18h00

Délibération n° 51/juil/2023

Modification du tableau des emplois non permanents pour un accroissement temporaire et saisonnier d'activité

L'an 2023, le 06 juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyulssur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

<u>Présents</u>: Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Didier BURGKAM, Stéphan BOADA, Catherine ADELL, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Ghislaine BALLESTE, Fabrice VIGINIER

Absents excusés avant donné procuration: Olivier CAPELL À Anne MAURAN, Evelyne CANOVAS À Guy VINOT, Renée SALVAT À Sandrine COUSSANES, Aurore VALENZUELA À Marie-José GRASA, Alexandre ORTIZ--BODIOU À Ghislaine BALLESTE, Marie-Françoise SANCHEZ À Emmanuelle FRADET,

Absents: Gérard PETYT, Annabel BASIL, Cédric CASTELLAR

Effectif: 27 Quorum: 14

Présents: 18; Absents excusés ayant donné procuration: 6; Absents: 3

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Marie-José GRASA, secrétaire de séance.

80 80 03 03

Vu le code général de la fonction publique (CGFP), et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-23 1° et 2°;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;

Vu l'avis favorable de la Commission n°6 du 27 juin 2023;

Considérant que, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

www.banyuls-sur-mer.com

6, avenue de la République - 66650 BANYULS SUR MER

4 04 68 88 00 6

••• 04 68 B8 04 6

p contact@banvuls-sur-mer.cor



Considérant qu'il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 1° du CGFP, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Les collectivités locales peuvent aussi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 2° du CGFP, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Compte tenu des surcroits d'activité rencontrés par les services et de la période estivale, il convient de modifier le tableau des emplois non permanents pour un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 du CGFP.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (pour : 24) :

d'adopter les modifications du tableau des emplois suivantes :

Accroissement saisonnier d'activité :

- Suppression de six emplois d'agents contractuels saisonniers,
- Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (article L. 332-23 2° du CGFP),
- Création de dix emplois d'adjoint techniques à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (article L. 332-23 2° du CGFP),
- Création de deux emplois d'adjoint technique pour exercer les fonctions d'assistant de sécurité de la voie publique à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (article L. 332-23 2° du CGFP).

La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Accroissement temporaire d'activité :

- Suppression de cinquante-trois emplois d'agents contractuels de droit public,

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



ID: 066-216600163-20230706-51_JUIL_2023-AR

- Création de quatre emplois d'adjoint administratif à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article L. 332-23 2° du CGFP),
- Création de neuf emplois d'adjoint technique à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article L. 332-23 2° du CGFP),
- Création de deux emplois d'adjoint technique pour exercer les fonctions d'assistant de sécurité de la voie publique à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article L. 332-23 2° du CGFP),
- Création d'un emploi d'adjoint technique à raison de 20/35^{ème}, relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article L. 332-23 2° du CGFP),
- Création de trois emplois d'adjoint technique à raison de 10/35^{ème}, relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article L. 332-23 2° du CGFP),
- Création d'un emploi d'adjoint technique à raison de 5/35^{ème}, relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article L. 332-23 2° du CGFP).

La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Monsieur le Maire est chargé de recruter les agents contractuels affectés à ces postes et de signer un contrat de travail.

- d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours ;
- de dire que la présente délibération :
 - est transmise au représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance Marie-José GRASA





Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

www.banyuts-sur-mer.com

Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Pub**l**ié **l**e

ID: 066-216600163-20230706-51_JU**I**L_2023-AR

ID: 066-216600163-20230706-51_JUIL_2023-AR Envoyé en préfecture le 28/07/2023
Reçu en préfecture le 28/07/2023
Publié le

Tableau des effectifs COMMUNE DE BANYULS SUR MER CONTRACTUELS NON PERMANENTS Mise à jour du 06/07/2023

			EN	EMPLOIS							EFFECTIFS
FILIERE	EMPLOI/ POSTE	Temps of hebdor de l'em!	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures	<u> </u>	Total	Caté hiérar	Catégorie hiérarchique	Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Date délibération	Grade de l'agent qui occupe le poste
		TC	TNC	En heures	En ETP	∢	ာ မ	ı			
					⋖	CCROISSEN	MENT TEN	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	СТІVІТЕ		
	COMMUNICATION graphisme	35		35	1		×	1		06/07/2023	Adjoint administratif
	ADMINISTRATIF Police	35		32	1		×	1		06/07/202	06/07/2023 Adjoint administratif
ADMINISTRATIF	ADMINISTRATIF Accueil	35		32	1		×	1		06/07/2023	Adjoint administratif
	Administration générale courrier	35		32	1		×	1		06/07/2023	Adjoint administratif
	ООВ		17,5	17,5	9'0	×		П		21/04/2022	Attaché principal
	Entretien des locaux		10	10	0,28		×	1		06/07/2023	Adjoint technique
	Entretien des locaux		10	10	0,28		×	1		06/07/2023	Adjoint technique
ENTRETIEN/ CANTINE/ ECOLES	Ecoles		5	2			×	П		06/07/2023	Adjoint administratif
	entretien écoles		10	10	0,28		×	П		06/07/2023	Adjoint technique
	entretien écoles		20	20	0,57		×	1		06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		32	1		×	1		06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		32	1		×	1		06/07/2023	
	ST propreté	35		35	1		×	П		06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		35	1		×	П		06/07/2023	Adjoint technique
SERVICES TECHNIQUES	ST propreté	35		32	1		×	1		06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		32	1		×	0	1	06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		32	1		×	0	1	06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		32	1		×	0	1	06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		32	1		×	0	1	06/07/2023	Adjoint technique
dy2A Md	ASVP	32		32	1		×	0	1	06/07/2023	Adjoint technique
LINI ASVI	ASVP	35		35	1		×	0	1	06/07/202	06/07/2023 Adjoint technique
					d	CCROISSE	MENT SAL	ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE	CTIVITE		
CV3 A MAG	ASVP	35		32	1		×	1		06/07/202	06/07/2023 Adjoint technique
FINI ASVP	ASVP	35		35	1		×	0	1	06/07/2023	Adjoint technique
TaCa	Port	32		32	1		×	1		06/07/2023	Adjoint technique
NO.	Port	35		32	1		×	1		06/07/2023	Adjoint administratif
	ST propreté	35		32	1		×	1		06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		38	1		×	1		06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		38	1		×	1		06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		32	1		×	1		06/07/2023	Adjoint technique
SERVICES TECHNIQUES	ST propreté	35		32	1		×	0	1	06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		35	1		×	0	1	06/07/2023	
	ST propreté	35		35	1		×	0	1	06/07/2023	Adjoint technique
	ST propreté	35		35	1		×	0	1	06/07/202	06/07/2023 Adjoint technique
	ST propreté	35		35	1		×	0	Н	06/07/202	06/07/2023 Adjoint technique

APPRENTISSAGE

EMPLOIS						EFFECTIFS
EMPLO!/ POSTE	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures	Total		Cate hiéra	Catégorie hiérarchique	Identité agent en fonction sur le poste
Ĕ	TC TNC En heures En ETP A	eures Er	n ETP		8	
	35	35	1		×	SOLATGES Kylian